

Communiqué de Presse

## MUNDYS OBTIENT L'AUTORISATION RÉGLEMENTAIRE PERMETTANT DE PORTER SA PARTICIPATION DANS GETLINK JUSQU'À 25% DU CAPITAL ET 29,9% DES DROITS DE VOTE

Rome, 13 avril 2026 – Dans le prolongement de l'annonce faite le 31 mars 2026, Mundys annonce avoir reçu l'autorisation requise du gouvernement britannique en vertu du *National Security and Investment Act 2021*.

Mundys confirme n'avoir aucune intention de prendre le contrôle de Getlink ni de solliciter la nomination d'administrateurs supplémentaires au conseil d'administration.

\*\*\*\*

*Le Groupe Mundys, contrôlé par Edizione et dont Blackstone est le deuxième actionnaire principal, gère des concessions autoroutières et aéroportuaires et fournit des services de mobilité. Le Groupe est présent dans 24 pays et la France représente son premier marché en contribuant à hauteur de 28% à l'EBITDA 2025 consolidé du Groupe. En termes d'emploi, environ 6 000 collaborateurs travaillent pour le Groupe en France. Depuis son implantation dans le pays, Mundys a investi environ 11 milliards d'euros dans des infrastructures françaises. Outre Getlink, les actifs du Groupe en France comprennent les concessions autoroutières SANEF, SAPN et A63 (gérées via Abertis), ainsi que les Aéroports de la Côte d'Azur (ACA) qui exploitent l'aéroport de Nice, le deuxième aéroport de France en termes de trafic. Le Groupe opère selon une approche stratégique fortement axée sur la durabilité et guidée par un Plan d'Action Climatique. Les objectifs de durabilité sont mesurés et certifiés, renforçant l'engagement du Groupe d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040.*

*Mundys S.p.A. est un émetteur italien d'obligations dans le cadre de son programme « Euro Medium Term Note Programme » d'un montant de 5 milliards d'euros (les « Obligations »). Les Obligations sont admises à la négociation sur le marché réglementé de l'Irish Stock Exchange plc, opérant sous le nom d'Euronext Dublin.*

*Le présent communiqué est diffusé par l'émetteur et contient des informations susceptibles d'être considérées comme des informations privilégiées au sens de l'article 7 du Règlement (UE) n° 596/2014 relatif aux abus de marché (le « Règlement Abus de Marché »), et est publié conformément aux obligations applicables à l'émetteur prévues à l'article 17 dudit Règlement Abus de Marché.*

*Aux fins du Règlement Abus de Marché et de l'article 2 du Règlement d'exécution (UE) n° 2016/1055, le présent communiqué est émis par M. Tiziano Ceccarani, Directeur Financier (Chief Financial Officer) de Mundys S.p.A.*

---

#### Investor Relations

e-mail: [investor.relations@mundys.com](mailto:investor.relations@mundys.com)

#### Media Relations

e-mail: [media.relations@mundys.com](mailto:media.relations@mundys.com)

[www.mundys.com](http://www.mundys.com)